

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1959 B 00138

Numéro SIREN : 598 501 385

Nom ou dénomination : A TRENDL ET FILS VOILETS ROULANTS

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2021 sous le numéro de dépôt 4590

TRENDEL & FILS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 840 000,00 €
Siège social : 16 rue de la Ferme Klein ZA CLAUSENHAUS
BP 80078
67502 HAGUENAU CEDEX
598 501 385 RCS STRASBOURG

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 352,49 €, au compte « Report à nouveau ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**CERTIFIE
CONFORME**

SASU TRENDEL & FILS**DOCUMENTS FISCAUX****2050 - Bilan Actif**

1

BILAN - ACTIF**DGFIP N° 2050 2020**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TRENDEL & FILS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 16 rue de la Ferme Klein 67502 HAGUENAU CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 5 9 8 5 0 1 3 8 5 0 0 0 1 0		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le 31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	112 144	AG	
	Fonds commercial (1) AH	1 046	AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	18 365	AM	
	Terrains AN	61 916	AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	677 785	AS	
	Autres immobilisations corporelles AT	816 304	AU	
	Immobilisations en cours AV		AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU		CV	
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE		
Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières* BH	3 656	BI		
TOTAL (II) BJ	1 691 219	BK	122 360	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements BL	570 013	BM	
	En cours de production de biens BN	316 848	BO	
	En cours de production de services BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR		BS	
	Marchandises BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	569 564	BY	
	Autres créances (3) BZ	422 354	CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	DIVERS			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	50 000	CE		
Disponibilités CF	346 194	CG		
Charges constatées d'avance (3)* CH	17 562	CI		
TOTAL (III) CJ	2 292 536	CK	2 125 921	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	3 983 756	IA	2 248 282
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an		
Clauses de réserve de propriété : *	Immobilités :	Stocks :	Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**CERTIFIÉ
CONFORME**

PIERRE MARX ET ASSOCIÉS

2 rue de Copenhague 67300 SCHILTIGHEIM

Tél. 03 90 22 75 22

Page 7

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TRENDÉL & FILS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 840 000)	DA	840 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	23 229
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	194 000
	Report à nouveau	DH	(346 700)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	352
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	3 459
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 361
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 134 560
	Dettes fiscales et sociales	DY	299 188
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régular.	Autres dettes	EA	78 217
	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 614
	TOTAL (IV)	EC	1 533 941
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 248 282
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 533 941
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TRENDÉL & FILS		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	
	Production vendue { biens *	FD	FE	
	services *	FG	FH	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	
	Production stockée*		FM	
	Production immobilisée*		FN	
	Subventions d'exploitation		FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)		FP	
	Autres produits (1) (11)		FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS	
	Variation de stock (marchandises)*		FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*		FX	
	Salaires et traitements*		FY	
	Charges sociales (10)		FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*		GA
		- dotations aux provisions*		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD
	Autres charges (12)		GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	35 141	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		
	Différences positives de change	GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
	Total des produits financiers (V)	GP	35 141	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR	92 772	
	Différences négatives de change	GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
	Total des charges financières (VI)	GU	92 772	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(57 631)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	(24 802)	

Cegid Group

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SASU TRENDL & FILS		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	39 981	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 164	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 843	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	42 989	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	11 058	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	500	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 558	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	31 430	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	6 276	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 824 420	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 824 068	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	352	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	39 876
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	9 838	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	8 722	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	265	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Voir état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
Autres charges externes		9 838		
Autres produits			39 876	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

**CERTIFIE
CONFORME**



Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x		
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes, que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, elle n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

En outre, à la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Elle a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle ;
- Demande de prêt garantie par l'état ;

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDDEL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 2 248 282 euros
- RESULTAT : un bénéfice de 352 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des entreprises.

1. Principes généraux

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.



Règles et méthodes comptables

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.
- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.
- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- * Fonds commercial : 1 à 10 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'oeuvre directe) ;
- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	130 509			130 509
Immobilisations incorporelles	131 556			131 556
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	677 785			677 785
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 727			64 727
- Matériel de transport	617 933			617 933
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	125 398	8 246		133 644
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 547 761	8 246		1 556 007
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 157		500	3 657
Immobilisations financières	4 157		500	3 657
ACTIF IMMOBILISE	1 683 474	8 246	500	1 691 220

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		8 246		8 246
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		8 246		8 246
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			500	500
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			500	500

Immobilisations incorporelles

	31/12/2019
Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 047



Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	111 312	426		111 738
Immobilisations incorporelles	112 358	426		112 785
- Terrains	58 316	2 887		61 203
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	669 698	6 896		676 595
- Installations générales, agencements aménagements divers	40 949	6 473		47 422
- Matériel de transport	505 651	43 379		549 030
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	114 996	6 829		121 825
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 389 611	66 464		1 456 075
ACTIF IMMOBILISE	1 501 969	66 890		1 568 859



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 013 138 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 657		3 657
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	569 565	569 565	
Autres	422 354	422 354	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 562	17 562	
Total	1 013 138	1 009 481	3 657
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AAR - PREST TF	210 000
Total	210 000



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	121 153	48 762	3 300	166 615
Total	121 153	48 762	3 300	166 615
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		48 762	3 300	
Financières				
Exceptionnelles				

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 166 615 euros.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	5 304		1 844	3 460
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	5 304		1 844	3 460
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières			1 844	
Exceptionnelles				



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 533 941 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 134 561	1 134 561		
Dettes fiscales et sociales	299 188	299 188		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	84 578	84 578		
Produits constatés d'avance	15 614	15 614		
Total	1 533 941	1 533 941		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	6 361			

Charges à payer

	Montant
FNP - ELECTRICITE	3 295
FNP - MAINTENANCE	1 696
FNP - GYSS	12 014
FNP - FRAIS POSTAUX	599
CAP- FPC	6 567
CAP - EFFORT CONSTRUCTION	7 392
CAP - AGEFIPH	10 672
Total	42 235



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - COMBUSTIBLE	8 437		
CCA - MACHINE A AFFRANCHIR	1 843		
CCA - MAINTENANCE	2 054		
CCA - SYXPERIANE	2 960		
CCA HONORAIRES	691		
CCA - PUBLICITES	368		
CCA - TELEPHONE	1 209		
Total	17 562		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVAN	15 614		
Total	15 614		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2019
VENTES	14 973
REPARATIONS	135 222
TRAVAUX	6 533 518
DIVERS	
TOTAL	6 683 713

Répartition par marché géographique

	31/12/2019
FRANCE	6 683 713
TOTAL	6 683 713

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 9 652 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

La rémunération du Commissaire aux Comptes au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève au montant ci-dessus, en application de l'article R. 123-198-9° du Code de Commerce modifié par décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79161600 - TDC - ASSURANCES	100	
79161850 - TDC - FRAIS FORMATIONS	6 800	
79162600 - TDC - FRAIS POSTAUX	36	
79164100 - TDC - REMUNERATION	1 786	
Transfert de charges d'exploitation	8 722	
TOTAL	8 722	



Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

AUTRES DETTES avec SAS TRENDDEL FINANCES pour un montant de 6 361 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	-24 802	6 276	-31 078
+ Résultat exceptionnel	31 431		31 431
- Participations des salariés			
Résultat comptable	6 628	6 276	352
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE			
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			



Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 969 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	3 460
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	3 460
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	969
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	



Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDÉL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDÉL FINANCES.

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDÉL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDÉL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
Charges de l'exercice : 6 276 euros

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;
- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;
- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Déficits reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 704 808

5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;
- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;
- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Déficits subis pendant la période d'intégration fiscale : € 704 808

** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 5 985



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 55 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	8	
Employés	9	
Ouvriers	36	
Total	55	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	301 115
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	301 115
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 301 115 euros

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;

- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %

taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05

mobilité : cadre : très faible

non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes

- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.



ANDRE GYSS
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de COLMAR
SIRET 349 767 731 00095

APE 6920Z
6B, route de SCHIRMECK - 67190 GRENDLBRUCH

A TRENDL ET FILS
S.A.S. au capital de 840 000,00 EUROS
16, rue de la Ferme KLEIN
67500 HAGUENAU
R.C.S. STRASBOURG : B 598 501 385

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2019

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A TRENDL ET FILS SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes.

AG

de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

AC

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation

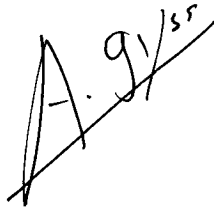
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GRENDELBRUCH, le 22 juin 2020

Le commissaire aux comptes

A GYSS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'GYSS' and a long horizontal stroke extending to the right.

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN



PIERRE MARX ET ASSOCIES

AG

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	258 575		258 575	258 575
Autres titres immobilisés	15		15	15
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	104 400		104 400	
Etat, Impôts sur les bénéfices	16 568		16 568	100 282
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	51 456		51 456	32 603
Autres créances	15 478		15 478	
Divers				
Valeurs mobilières de placement	205 201		205 201	202 949
Disponibilités	319 422		319 422	411 815
Charges constatés d'avance	1 412		1 412	1 412
TOTAL ACTIF				
	972 527		972 527	1 007 652



AG

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	840 000	840 000
Réserve légale	23 229	23 229
Autres réserves	194 000	194 000
Report à nouveau	-346 701	-347 308
Résultat de l'exercice	352	607
Subventions d'investissement		364
Provisions réglementées	3 460	5 304
Découverts et concours bancaires		46 629
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		46 629
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	6 361	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 134 561	923 890
Personnel	3 448	
Organismes sociaux	151 810	187 281
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	140 647	208 304
Autres dettes fiscales et sociales	3 284	1 152
Dettes fiscales et sociales	299 188	396 737
Autres dettes	78 217	58 406
Produits constatés d'avance	15 614	22 521
TOTAL DU PASSIF	2 248 282	2 164 380



AG

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT



PIERRE MARX ET ASSOCIES

AG

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	869 000	100,00	1 044 000	100,00	-175 000	-16,76
Autres produits	16 770	1,93	6		16 764	NS
Total	885 770	101,93	1 044 006	100,00	-158 236	-15,16
Autres achats et charges externes	254 339	29,27	217 170	20,80	37 169	17,11
Total	254 339	29,27	217 170	20,80	37 169	17,11
CHARGES						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 166	0,36	15 497	1,48	-12 331	-79,57
Salaires et Traitements	440 042	50,64	565 439	54,16	-125 397	-22,18
Charges sociales	175 702	20,22	227 619	21,80	-51 918	-22,81
Autres charges	5		3		2	48,44
Total	618 914	71,22	808 559	77,45	-189 644	-23,45
Produits financiers	2 884	0,33	1 175	0,11	1 709	145,48
Charges financières			1 709	0,16	-1 709	-100,00
Résultat financier	2 884	0,33	-535	-0,05	3 418	-639,20
Produits exceptionnels	5 050	0,58	511	0,05	4 539	889,21
Charges exceptionnelles			39		-39	-100,00
Résultat exceptionnel	5 050	0,58	472	0,05	4 578	971,03
RESULTAT DE L'EXERCICE	20 451	2,35	18 214	1,74	2 237	12,28



AG

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE



PIERRE MARX ET ASSOCIES

AS

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		



Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x		
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes, que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, elle n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

En outre, à la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Elle a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle ;
- Demande de prêt garantie par l'état ;

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

*AG*

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDÉL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 2 248 282 euros
- RESULTAT : un bénéfice de 352 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des entreprises.

1. Principes généraux

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.



Règles et méthodes comptables

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.
- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.
- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- * Fonds commercial : 1 à 10 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'oeuvre directe) ;
- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	130 509			130 509
Immobilisations incorporelles	131 556			131 556
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	677 785			677 785
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 727			64 727
- Matériel de transport	617 933			617 933
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	125 398	8 246		133 644
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 547 761	8 246		1 556 007
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 157		500	3 657
Immobilisations financières	4 157		500	3 657
ACTIF IMMOBILISE	1 683 474	8 246	500	1 691 220



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		8 246		8 246
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		8 246		8 246
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			500	500
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			500	500

Immobilisations incorporelles

	31/12/2019
Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 047



AG

Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	111 312	426		111 738
Immobilisations incorporelles	112 358	426		112 785
- Terrains	58 316	2 887		61 203
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	669 698	6 896		676 595
- Installations générales, agencements aménagements divers	40 949	6 473		47 422
- Matériel de transport	505 651	43 379		549 030
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	114 996	6 829		121 825
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 389 611	66 464		1 456 075
ACTIF IMMOBILISE	1 501 969	66 890		1 568 859



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 013 138 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 657		3 657
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	569 565	569 565	
Autres	422 354	422 354	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 562	17 562	
Total	1 013 138	1 009 481	3 657
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AAR - PREST TF	210 000
Total	210 000



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	121 153	48 762	3 300	166 615
Total	121 153	48 762	3 300	166 615
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		48 762	3 300	
Financières				
Exceptionnelles				

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 166 615 euros.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	5 304		1 844	3 460
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	5 304		1 844	3 460
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			1 844	



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 533 941 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 134 561	1 134 561		
Dettes fiscales et sociales	299 188	299 188		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	84 578	84 578		
Produits constatés d'avance	15 614	15 614		
Total	1 533 941	1 533 941		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	6 361			

Charges à payer

	Montant
FNP - ELECTRICITE	3 295
FNP - MAINTENANCE	1 696
FNP - GYSS	12 014
FNP - FRAIS POSTAUX	599
CAP- FPC	6 567
CAP - EFFORT CONSTRUCTION	7 392
CAP - AGEFIPH	10 672
Total	42 235



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - COMBUSTIBLE	8 437		
CCA - MACHINE A AFFRANCHIR	1 843		
CCA - MAINTENANCE	2 054		
CCA - SYXPERIANE	2 960		
CCA HONORAIRES	691		
CCA - PUBLICITES	368		
CCA - TELEPHONE	1 209		
Total	17 562		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVAN	15 614		
Total	15 614		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2019
VENTES	14 973
REPARATIONS	135 222
TRAVAUX	6 533 518
DIVERS	
TOTAL	6 683 713

Répartition par marché géographique

	31/12/2019
FRANCE	6 683 713
TOTAL	6 683 713

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 9 652 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

La rémunération du Commissaire aux Comptes au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève au montant ci-dessus, en application de l'article R. 123-198-9° du Code de Commerce modifié par décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79161600 - TDC - ASSURANCES	100	
79161850 - TDC - FRAIS FORMATIONS	6 800	
79162600 - TDC - FRAIS POSTAUX	36	
79164100 - TDC - REMUNERATION	1 786	
Transfert de charges d'exploitation	8 722	
TOTAL	16 944	



AG

Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

AUTRES DETTES avec SAS TRENDDEL FINANCES pour un montant de 6 361 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	-24 802	6 276	-31 078
+ Résultat exceptionnel	31 431		31 431
- Participations des salariés			
Résultat comptable	6 628	6 276	352
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE			
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			



AG

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 969 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	3 460
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	3 460
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	969
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	



AG

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDL FINANCES.

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
Charges de l'exercice : 6 276 euros

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;
- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;
- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Défis reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 704 808

5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;
- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;
- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Défis subis pendant la période d'intégration fiscale : € 704 808

** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 5 985



AG

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 55 personnes.

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	8	
Employés	9	
Ouvriers	36	
Total	55	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	301 115
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	301 115
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



AG

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 301 115 euros

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %
taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05
mobilité : cadre : très faible
non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes

- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

